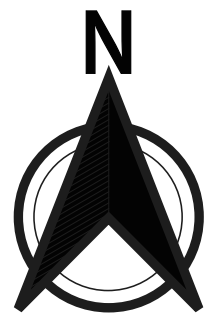


Pièce 4.2 : Règlement graphique – Plan général

Echelle : 1/5 000^{ème}



0 250 500 m

0

N

Informations complémentaires

★ Protection d'éléments de patrimoine bâti

- Protection d'arbres remarquables

- Protection d'arbres remarquables (Alignement)

Protection paysagère

Protection d'arbres remarquables

☐ Protection juridique

Protections visant à conserver,

 Préservation des zones humides

 Préservation des ripisylves

Prescriptions écologiques

— Réseau de proximité - 15 m

Marge de recul des voiries dépa

 Espaces boisés classés (EBC)

 Servitude de mixité sociale (SMS)

 Orientation d'aménagement et

 Emplacement réservé (ER)

☐ zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Legend

[illegible]

Révision générale du PLU arrêtée le

SARL Alpiche
Avenue de La Clopière
05 200 EMBRUN
Tél : 04.92.46.51.80
contact@alpiche.fr
www.alpiche.fr